



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Genève  
13-17 octobre 2024



## Atelier

### ***Redoubler d'efforts pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé : Quel concours les parlements peuvent-ils apporter ?***

*Mardi 15 octobre 2024, 14 h 00-16 h 00  
Salle Lausanne (CCV, Annexe du CICG)*

#### **Note d'orientation**

La traite et le travail des enfants ainsi que le travail forcé constituent de graves violations des droits de l'homme en général, et des droits de l'enfant en particulier, consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Selon les statistiques mondiales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), environ 160 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont touchés par ce phénomène à l'échelle de la planète, en dépit de la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum (C138) et de sa Recommandation n° 146, ainsi que de la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants (C182).

En ce qui concerne le travail forcé, les chiffres de l'OIT révèlent que le nombre de personnes affectées est de 27,6 millions, parmi lesquelles 39 % de femmes et de filles et 12 % d'enfants, et ce en dépit d'autres instruments de l'OIT, tels que les Conventions n° 29 et 105 sur le travail forcé ainsi que le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé (P029).

Ces tendances préoccupantes illustrent la persistance de ces fléaux, qui remettent en cause les efforts en faveur du développement, plus particulièrement ceux qui visent à réaliser les objectifs de développement durable, notamment la cible 8.7, qui appelle à prendre "des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes". Toutefois, à l'approche de 2025, les chiffres actuels éclairent crûment un paysage déjà sombre. La course contre la montre a commencé !

L'UIP a fait de l'implication des parlementaires dans la promotion des droits de l'enfant et de leur participation à la mobilisation générale contre la traite et le travail des enfants ainsi que contre le travail forcé une de ses priorités. Dans cette perspective, elle s'est associée à l'OIT et à l'UNICEF pour prendre des initiatives visant à renforcer les capacités des parlements et des parlementaires.

Ces initiatives (dont des guides pratiques, des campagnes et des ateliers) sont conçues pour sensibiliser les parlementaires au fait que la traite et le travail des enfants demeurent un danger, que la banalisation de ces problématiques incite à l'inaction et que des mesures efficaces devraient être prises pour venir à bout de ces deux pratiques. Ces mesures passent par la ratification des instruments pertinents de l'OIT, notamment le Protocole P029, ainsi que par la modification ou la refonte de la législation dans le but de la mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme, tant du point de vue de son contenu que la bonne mise en œuvre des dispositions qu'elle prévoit.

F

#IPU149

La persistance alarmante du travail des enfants et du travail forcé exige de nouvelles mesures fermes pour mettre les enfants qui en sont victimes à l'abri, rétablir leurs droits et leur assurer l'accès à l'éducation, tout en garantissant à leurs parents l'accès à un travail décent. La préservation de l'avenir de la société, dont les enfants sont la pierre angulaire, est en jeu.

L'UIP, en collaboration avec l'OIT, l'UNICEF et le Comité des droits de l'enfant, organise donc un événement parallèle ayant pour objectif :

- de donner aux participants la possibilité de dresser un bilan des progrès réalisés aux échelons national et international
- de mettre en commun leurs bonnes pratiques
- de réfléchir à la contribution que peuvent apporter les parlementaires à la réalisation de l'objectif d'une société où le travail des enfants et le travail forcé n'existent pas.

#### **Intervenants**

- **Mme Aurélie Hauchère Vuong**, Spécialiste principale du travail forcé, Bridge Project, OIT
- **M. Benjamin Smith**, Spécialiste principal du travail des enfants, OIT
- **Mme Linda Reynolds**, sénatrice, Australie

#### **Modératrice**

- **Mme Sophie Kiladze**, point focal de l'UIP pour le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, ancienne parlementaire de Géorgie